

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'IPAG DU 11 DECEMBRE 1986

Le Conseil d'Administration de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 11 décembre 1986 à 11 heures 15, salle 100 BT, bâtiment IUT, à l'Université de Valenciennes, au Mont-Houy

Etaient présents :

- Le Représentant du Directeur de l'Institut Général d'Administration de Lille ;
- Le Directeur des Douanes représenté par son Adjoint ;
- Le Directeur des Services Fiscaux de VALENCIENNES ;
- Monsieur LUC, représentant le personnel ATOS ;
- Monsieur LOQUET, Enseignant ;
- L'Administrateur Provisoire de l'IPAG (Monsieur LASCOMBE, Enseignant)
- Messieurs BRASSEUR, DEGROISSE et Melle CARREZ, représentant les étudiants.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur GINDRO à Monsieur LASCOMBE ;
- Monsieur BRICOUT à Monsieur DEGROISSE ;

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Général du NORD ;
- Monsieur Le Président du Conseil Général du PAS DE CALAIS ;
- Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE ;

L'Administrateur Provisoire ayant constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte : les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1° Election du Président du Conseil d'Administration ;
- 2° Adoption du rapport de l'Administrateur Provisoire sur le Fonctionnement de l'Institut depuis juin 1986 ;
- 3° Adoption de la Décision Budgétaire Modificative pour 1986 ;
- 4° Election du Directeur ;
- 5° Questions diverses

1° ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Représentant du Directeur de l'I.R.A., Monsieur GEORGES, propose ce dernier pour la présidence du Conseil d'Administration, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2° ADOPTION DU RAPPORT MORAL DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DEPUIS 1986

Monsieur LASCOMBE rappelle qu'il a été nommé par le Président de l'Université le 13 juin 1986 suite à la démission de Monsieur LOQUET puis aborde les points suivants :

a) Election des membres du conseil d'administration

Il rappelle que les membres du présent Conseil ont été élus le 25 juin 1986 pour ce qui concerne les enseignants et le personnel ATOS. Les élections des étudiants, quant à elles, ont eu lieu les 14 et 15 novembre 1986. Ce décalage volontaire permet aux étudiants élus cette année de représenter effectivement les étudiants suivant l'enseignement de l'IPAG.

b) Rentrée universitaire 1986/1987

- Dorénavant l'IPAG est installé en salle 05 T du bâtiment IUT (salle prêtée aimablement par Monsieur le Directeur de l'IUT). Monsieur LASCOMBE expose les raisons pour lesquelles l'Institut a quitté le Boulevard Harpignies.

* il était nécessaire de séparer l'administration de l'IPAG de celle de la Faculté de Droit au niveau du personnel administratif ;

* l'accès pour les personnes suivant les cours sur le campus universitaire est ainsi facilité.

- Personnel de l'IPAG :

La rentrée administrative ne s'est pas effectuée sans problème. Madame BRESNER a quitté l'IPAG pour regagner l'Institut des Sports. En conséquence, le Président de l'Université a affecté :

- Melle LOR, TUC à 50 % en septembre 1986 ;
- Melle FRANCK, Auxiliaire de Bureau à 20 % en octobre 1986.

De ce fait, l'IPAG est ouvert tous les matins (sauf le lundi) ainsi que les mercredi et vendredi après-midi.

c) rattachement de l'IDP à l'IPAG

Depuis le 29 septembre 1986, l'IDP est rattaché à l'IPAG. Il en découle un fonctionnement financier beaucoup plus simple et léger ; la complémentarité sur le plan juridique se double d'une complémentarité sur le plan du fonctionnement (personnel et matériel). Il est à noter que l'IDP dispose de Monsieur LACOSTE, TUC à 50 %.

d) développement de l'IPAG

Des négociations sont en cours et d'autres déjà signées avec :

- le Ministère de la Fonction Publique ;
- le Ministère de l'Education Nationale ;
- le Ministère de la Défense.

Du point de vue financier, les réserves ont dû être cette année amputées quelque peu le montant de la subvention fonction publique étant en baisse ; mais devraient pouvoir être reconstituées grâce à l'affectation d'un personnel d'Etat payé à raison de 128 heures d'enseignement allège la charge de l'Institut.

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

3° ADOPTION DE LA D.B.M.

Le Directeur précise quelques points :

En ce qui concerne les dépenses, outre les frais induits par le déménagement de l'IPAG (achats de bureaux, sièges,...) il faut noter qu'une erreur ayant commise, à savoir le double versement d'une convention de 5000 Francs en 1985, cette somme a été reversée à l'Université.

En ce qui concerne les recettes, les droits d'inscriptions ont permis d'encaisser 1500 Francs de plus que les sommes effectivement prévues.

L'équilibre financier ne peut pourtant se réaliser qu'au prix d'un prélèvement de 30000 francs sur les réserves.

Pour l'année 1987, le budget devrait être équilibré car :

- Il existe une possibilité de renouvellement de la convention avec l'armée.
- L'IDP est en mesure de proposer différentes formations dans le domaine de la fonction publique, animations, formations para-administratives, chasse, pêche (formations, colloques, informations).
- l'affectation d'un enseignant à temps plein devrait permettre une diminution des frais de personnels.

Il est procédé au vote de la D.B.M., celle-ci est adoptée à l'unanimité.

4° ELECTION DU DIRECTEUR

Monsieur LOQUET invite le Conseil à élire Monsieur LASCOMBE comme Directeur. Il rappelle que durant un temps il avait été envisagé qu'un professeur de rang magistral soit élu à ce poste pour répondre aux exigences futures de la Loi. Un directeur des études aurait alors été nommé par le Directeur pour assurer effectivement le suivi du secrétariat. En ce sens, Monsieur LASCOMBE avait accepté de n'assurer que provisoirement l'administration de l'IPAG et ne souhaitait pas se présenter au poste de directeur. Les circonstances ayant changé, le montage envisagé ne se justifie plus ; au contraire, une continuité dans la direction s'impose.

Monsieur LASCOMBE est élu par 10 voix et 1 abstention.

5° QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur indique que si les étudiants inscrits cette année sont moins nombreux, ils sont par contre plus assidus. On peut noter une nette réussite aux concours pour les personnes suivant les cours dispensés par l'IPAG les autres années.

Le Conseil d'Administration s'étonne que si peu d'étudiants de l'Institut des Sciences Juridiques suivent les enseignements de l'IPAG. Selon Monsieur LOQUET 50 % ne le connaissent pas et 80 % n'ont pas d'idée sur les cours qui y sont dispensés. Le Conseil d'Administration souhaite que son Directeur agisse pour combler ce manque d'informations. Il lui demande tout d'abord que l'IPAG participe activement à la Journée "Portes Ouvertes", les administrations déléguant des représentants pour présenter les différentes carrières. Il lui demande ensuite de faire réaliser auprès des étudiants en Droit un sondage sur les raisons qui les éloignent de l'IPAG.

Le Directeur rappelle que la Licence d'Administration Publique a reçu l'an dernier un avis favorable du Ministère de l'Education Nationale mais n'a pu être mise en place, le Ministère des Finances ayant estimé la dépense trop coûteuse. Le Conseil d'Administration se propose de représenter la demande d'habilitation et s'affirme prêt à faire fonctionner cette Licence sur fonds propres.

Monsieur LUC fait remarquer que l'article 6 des statuts ne prévoit pas la durée de l'élection du représentant du personnel ATOS. Le Directeur est invité à proposer une modification des statuts dans les meilleurs délais.

Monsieur LUC revient ensuite sur la question du personnel administratif affecté à l'IPAG et souhaite qu'il puisse être étoffé. (Depuis ce Conseil d'Administration, une augmentation de personnel administratif a été enregistrée ; le Directeur en fera part au prochain Conseil).

Le Président du Conseil d'Administration constatant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance.